## ▲ Alpes Autopartage

## FICHE DE PRESENTATION

Contexte, historique	Le concept d'autopartage est introduit en France en 1997, avec la création de France AutoPartage, coopérative d'entreprises d'autopartage. En 2005, le concept se délocalise à Grenoble et l'association Alpes Autopartage est créée. Ces partenaires sont alors l'ADEME, du CG38, de la Métro, de la Région Rhône-Alpes et de la Fondation MACIF. Aujourd'hui, l'association s'est transformée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif.
Les acteurs mobilisés	Les sociétaires de la SCIC : usagers, salariés, collectivités, entreprises, structures membres de l'ESS
Le dispositif	
	L'Autopartage est un concept révolutionnaire : il s'agit d'un transport public personnel. Ce dernier ouvre des horizons prometteurs à la mobilité urbaine, en diminuant les complications d'une voiture pour de courts trajets. La population urbaine des villes de la région Rhône-Alpes est extrêmement dense: l'AutoPartage permet d'alléger la circulation, en la rendant plus rapide et efficace, avec moins de véhicules. Cette démarche soulage le lourd trafic citadin, ce qui profite à l'environnement, à la ville, et à chacun d'entre nous.
	De plus, l'autopartage est plus économique qu'un véhicule individuel, pour les gens utilisant leur voiture moins de 10 000km/an.
Contact Stéphanie Pessenti CitéLib contact@citelib.com	La SCIC Alpes-AutoPartage compte à ce jour une centaine de sociétaires de tout horizon : usagers, salariés, collectivités, entreprises de transports et mobilités douces, structures membres de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce statut s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire qui place l'humain (et non le profit) au cœur du projet en associant de manière démocratique l'ensemble des parties prenantes.
Questionnement et chiffres	<ul> <li>1 Citélib remplace 10 voitures individuelles et 15 places de stationnement.</li> <li>Une centaine de sociétaires</li> <li>Part sociale de 750€</li> <li>1500 utilisateurs</li> <li>70 voitures</li> </ul>